

Zeitschrift: Berner Schulblatt
Herausgeber: Bernischer Lehrerverein
Band: 113 (1980)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Organ des Bernischen Lehrervereins
113. Jahrgang. Bern, 18. Januar 1980

Organe de la Société des enseignants bernois
113^e année. Berne, 18 janvier 1980

Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform

Einladung zur Hauptversammlung

Samstag, 26. Januar 1980 um 14.15 Uhr im Restaurant *Innere Enge*, Engestrasse 54, Bern, Buslinie 21 ab Hauptbahnhof beim Swissair-Büro. Für Privatwagen sind genügend Parkplätze beim Restaurant vorhanden.

Traktanden

1. Mitteilungen und Wahl der Stimmentzähler
2. Protokoll der Hauptversammlung 1979
3. Jahresbericht 1979
4. Jahresrechnung 1979
5. Jahresbeitrag 1980
6. Wahlen:
Ersatzwahlen und Gesamtwahl des Vorstandes
7. Kursprogramm 1980
8. Entgegennahme von Vorschlägen für das Kursprogramm 1981
9. Verschiedenes

Anschliessend zirka ab 16 Uhr: Vortrag von Herrn Dr. Karl F. Wälchli, Bern: «*Adrian von Bubenberg*», Forschungsergebnisse zum 500. Todesjahr. Zu diesem Vortrag sind auch Angehörige und weitere Interessenten freundlich eingeladen.

Vorstand BVHS



Geographie: «Die Schweiz und die Welt im Wandel»

Einführung in die Lehrplan- und Unterrichtsgestaltung an Primar- und Sekundarschulen. Sie lernen die neuen Unterrichtsmaterialien für den Geographieunterricht kennen und anwenden. Das Schwergewicht der Kursarbeit liegt in der Planung des Geographieunterrichts für die eigene Klasse. Der Kurs erstreckt sich über ein Jahr (monatlich eine Zusammenkunft). An der ersten Informationstagung erfolgt eine Einführung und die Festlegung der Weiterarbeit.

Gesamtleitung: Prof. Dr. Klaus Aerni.

Mitleitung:

die Autoren Robert Affolter, Täuffelen; Klaus Burkhalter, Zweisimmen; Christoph Müri, Toffen; Walter Renold, Zollikofen; Fritz Tschanz, Zäziwil.

Regionalleitung:

Bern: Dr. Ernst Grütter
Biel: Dr. François Jeanneret
Hofwil: Dr. Markus Flückiger
Spiez: Rudolf Luginbühl

1. Informationstagung

Bern, Staatliches Seminar, Geographiezimmer, Mittwoch, 13. Februar 1980, 19 bis 21.30 Uhr.

Biel, Staatliches Seminar, Geographiezimmer, Donnerstag, 14. Februar 1980, 19 bis 21.30 Uhr.

Hofwil, Staatliches Seminar, Geographiezimmer, Dienstag, 12. Februar 1980, 19 bis 21.30 Uhr.

Spiez, Staatliches Seminar, Geographiezimmer, Freitag, 15. Februar 1980, 19 bis 21.30 Uhr.

Anmeldungen bis 1. Februar 1980 an die *Zentralstelle für Lehrerfortbildung, Sablistrasse 44, 3012 Bern.*



Lebenshilfe im Jugendbuch?

12. Schweizer Jugendbuchtagung

Zeit: Freitagabend bis Sonntagmittag, 14. bis 16. März 1980.

Ort: Reformierte Heimstätte Gwatt.

Organisation: Schweizerischer Bund für Jugendliteratur in Verbindung mit den wichtigsten Stellen, die sich mit Jugendliteratur befassen.

Referenten: Peter Holenstein, Journalist BR, Zürich, Klara Obermüller, Schriftstellerin, Zürich, Elisabeth-Brigitte Schindler, Redaktorin der «Jugendliteratur», Sinneringen.

Gruppengespräche zu den Themenkreisen Familie, Liebe, Krankheit und Tod.

Kosten: Fr. 120.-. Für amtierende bernische Lehrkräfte übernimmt die Zentralstelle für Lehrerfortbildung den Tagungsbeitrag in der Höhe von Fr. 40.-.

Inhalt - Sommaire

Bernische Vereinigung für Handarbeit und Schulreform	7
Geographie: «Die Schweiz und die Welt im Wandel»	7
Lebenshilfe im Jugendbuch?	7
Ski und Tanzwoche Arosa 1980	8
Aus der Nähe betrachtet	8
Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB	8
Mitteilungen des Sekretariates	10
Communications du Secrétariat	10

Anmeldungen: Bis spätestens 10. Februar 1980 an das Zentralsekretariat des Schweizerischen Bundes für Jugendliteratur, Herzogstrasse 5, 3014 Bern, wo auch das genaue Programm bezogen werden kann.



Ski und Tanzwoche Arosa 1980

Vom 23. bis 29. März findet diese beliebte Frühjahrs-skiwoche in Arosa statt. Die Teilnehmer werden täglich von 9 bis 13 Uhr im Skifahren unterrichtet und ab 17 Uhr sowie nach dem Abendessen folgt der Tanz mit Hannes Hepp im Hotel.

Tanz:

Hannes Hepp aus Stuttgart bietet einen bunten Strauss alter und neuer Tänze aus aller Welt an.

Ski:

Schweizer Skiinstruktoren unterrichten in Gruppen gemäss Können der Teilnehmer. Anfänger können leider nicht berücksichtigt werden.

Kosten:

Erstklasshotel, Halbpension (ohne Mittagessen), Kurs-geld, 8-Tage-Liftabonnement und Taxen Fr. 550.-.

Anmeldung und Auskünfte:

Hannes Grauviller, 3431 Schwanden im Emmental, Telefon 034 61 25 15.

Aus der Nähe betrachtet

Manipulative Didaktik?

In Gesprächen über Unterrichtsmethodik scheint sich die Wendung eingebürgert zu haben, der Lehrer müsse «seine Sache verkaufen» können.

Sprachliche Anleihen ausserhalb des gemeinten Tätigkeitsbereiches sind zwar oft anregend, ja sogar überzeugend, indem sie schlagartig zur begrifflichen Klärung beitragen. Sie können aber auch einer Sprachregelung Vorschub leisten, die Eigenes umlenkt, Begriffe verwässert.

Ich meine, dass Unterrichten und Verkaufen denn doch zweierlei sind. Zwar ist der Unterricht gewiss so zu gestalten, dass die Schüler freudig und interessiert mitarbeiten. Wie die kommerzielle Verkaufsstrategie, so soll auch die Schule Bedürfnisse wecken . . . und befriedigen. Aber eben: nicht im Hinblick auf kassenbelebende Umsatzsteigerung, sondern damit junge Menschen ihre für voll genommene Persönlichkeit in der bewussten Auseinandersetzung mit den im Unterricht repräsentierten geistigen Werten in fortschreitender Selbstgestaltung entwickeln.

Solches Bemühen lebt nicht aus der psychologischen Trickkiste. Es ist von anderer Art als das «Managing» für eine Zigaretten- oder Whiskymarke, für ein Waschmittel oder für vermehrtes Telefonieren. Wir haben als unterrichtende Erzieher zu motivieren, nicht zu manipulieren.

H. R.

L'Ecole bernoise

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 6 décembre 1979

Présidence: Jacques Paroz

Après que le procès-verbal de la séance du 25 octobre ait été approuvé sans opposition, le président, Jacques Paroz, fait part de quelques communications:

a) Commissions

– *Enseignement rénové du français*: Otto Borruat, instituteur, de Courtelary et Jean Greppin, maître secondaire, de Moutier représenteront la SEJB dans cette commission.

– *Réforme de la formation des enseignants primaires*: Pierre Amstutz de Corgémont succédera à Jean-Daniel Tschann au sein de cette commission.

– *Commission du Centre de perfectionnement*: Les maîtres secondaires étant déjà représentés par Jean-Pierre Méroz, le CC/SEJB estime que le poste vacant doit être attribué à un enseignant primaire.

– *Commission «Education permanente» SEJB*: La section de Moutier propose Guy Moullet, maître secondaire à Moutier. Elle n'a pas encore trouvé son deuxième représentant.

– *Commission plénière CIRCE III*: La SEJB n'a pas encore fait connaître le nom de son représentant. Elle cherche toujours un collègue dévoué qui acceptera le mandat.

b) Démission de Denis Racle

Denis Racle, professeur à l'Ecole normale de Bienne, a été nommé adjoint au chef du service de l'enseignement de la Direction de l'instruction publique. Il quittera donc ses fonctions au comité de la section de Bienne-La Neuveville et au Comité central de la SEJB à fin janvier 1980. Jacques Paroz, au nom de la SEJB, le félicite de sa flatteuse nomination et le remercie de tout le travail qu'il a accompli dans la société des enseignants.

c) Temps de travail des enseignants

A la demande de la Société des enseignants bernois, l'Association suisse des enseignants a écrit au Département fédéral d'économie publique pour demander une reconnaissance de la notion *Temps de travail des enseignants* conforme à la réalité. Il est inadmissible, comme le fait l'OFIAMT, de ne considérer comme temps de travail que les heures de classe et de ne pas tenir compte du travail effectué en dehors des leçons (préparations, corrections, administration, séances, etc.), sous prétexte qu'il n'est pas contrôlable.

Yves Monnin donne ensuite connaissance de quelques communications du secrétariat de la SEB:

a) *Grün 80*

En 1980 sera organisée à Bâle une grande exposition nationale sur la nature. Elle portera le nom de «Grün 80». Les présidents des sections SEJB ont reçu de la documentation à ce sujet et en feront part aux enseignants dans les prochains synodes.

b) *Subventions cantonales aux constructions scolaires*

Le Comité central prend connaissance des subventions qui ont été allouées par le canton de Berne pour des constructions scolaires dans le Jura bernois et dans le canton du Jura depuis 1968. Elles se présentent comme suit:

1968-1975	
canton du Jura	Fr. 1 109 929.- (337 classes)
Jura bernois	Fr. 1 368 948.- (481 classes)
1975-1979	
canton du Jura	Fr. 8 654 661.- (331 classes)
Jura bernois	Fr. 1 385 311.- (481 classes)

c) *Caisse d'assurance du corps enseignant bernois*

La SEJB avait demandé, au mois de février, à la SEB d'intervenir auprès de la CACEB afin que l'âge de la mise à la retraite soit avancé de trois mois pour que les enseignants ne soient pas préterités par rapport aux autres employés. (Les enseignants ne peuvent prendre leur retraite qu'à la fin du semestre au cours duquel ils ont atteint l'âge requis, alors que les employés la prennent à la fin du mois.) La SEB a entrepris les démarches nécessaires auprès de la CACEB. Alors que les délégués de la caisse s'étaient déclarés favorables à cette modification, le Conseil exécutif s'y est opposé. *L'âge de la retraite reste donc fixé à la fin du semestre au cours duquel l'enseignant a atteint ses 65 ans (63 ans pour les femmes).*

La retraite à la carte, telle qu'elle avait été proposée par la CACEB, n'a pas encore été approuvée par le gouvernement. Une adaptation semblable doit encore être étudiée pour le personnel de l'Etat. Des dispositions transitoires permettront cependant, dans certains cas, de faire droit aux propositions des enseignants.

d) *Heures de décharge à 50 ans*

A la demande de la SEJB, la SEB avait demandé à la Direction de l'instruction publique une modification de la législation concernant les heures de décharge pour raison d'âge. (Actuellement, les enseignants à programme complet ont leur programme allégé de deux leçons hebdomadaires dès le début de l'année scolaire qui suit celle au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 50 ans. Pour certains enseignants, cela signifie à 51 ans, alors que d'autres ont la chance d'en bénéficier à 50 ans déjà!) La Direction de l'instruction publique a rejeté la demande formulée par la SEB. La Société des enseignants bernois ne peut se déclarer satisfaite et reviendra à charge.

e) *Coordination scolaire*

Les Directions de l'instruction publique des cantons de Berne et de Zurich ont entrepris des démarches afin de coordonner le début de l'année scolaire. Ils préconisent le 1^{er} août comme date officielle. Il est évident que si

ces deux grands cantons y parviennent, les autres cantons qui connaissent encore l'entrée à l'école au printemps s'aligneront.

La votation populaire prévue dans les deux cantons devrait avoir lieu en décembre 1981. Entrée en vigueur: août 1982. La transition se ferait au moyen d'une année longue.

Cette évolution devrait réjouir les enseignants du Jura bernois, en particulier ceux de la région biennoise où les Romands commencent l'école au mois d'août, alors que les Alémaniques débutent en avril.

Réélections de 1980

Les réélections de 1980 pourraient être l'occasion de certains règlements de compte dans le Jura bernois. Les enseignants séparatistes ont fait part au Comité cantonal de la SEB de leurs soucis.

Dans une rencontre entre une délégation des enseignants séparatistes et les présidents des sections de langue française de la SEB et des représentants de la SEJB, la SEB a réaffirmé son intention de s'opposer par tous les moyens à des non-réélections injustifiées ou motivées par des raisons politiques. Elle tient cependant à agir discrètement et à éviter toute publicité qui serait préjudiciable à l'école et au corps enseignant.

Groupe enseignants VPOD

Les enseignants de la VPOD, en particulier le groupe de Bienne, multiplient actuellement leurs attaques contre la SEB et les organisations structurées. Dans une invitation affichée dans les écoles, on pouvait lire:

«En particulier le problème de la SEB sera posé, sur quelle base nous critiquons sa politique et pourquoi nous estimons indispensable de construire un syndicat qui rompe avec le corporatisme qui est une caractéristique fondamentale de la SEB.»

La SEB a immédiatement réagi à de telles attaques et fait publier dans l'«Ecole bernoise» et afficher dans les salles des maîtres une mise en garde au sujet des activités du groupe enseignants VPOD. Elle rendait les collègues attentifs à la nécessité de présenter une société forte et unie vis-à-vis de l'extérieur et aux dangers que pourrait provoquer une éventuelle scission.

Le Comité central de la SEJB approuve l'attitude de la SEB et lui demande de faire preuve de vigilance et de fermeté. Il souhaite que les enseignants fassent preuve de loyauté (on ne peut pas, d'un côté, profiter de tous les avantages de la SEB et, d'un autre, critiquer systématiquement sa politique et saboter son activité). Il demande également à la SEB de ne pas accorder son appui à des membres qui solliciteraient l'intervention de la VPOD et d'autres organisations.

Rencontre avec le CC/SEJ

La rencontre avec le SEJ, demandée par la SEJB, au sujet du partage du Fonds Mimosa (Commission Croix-Rouge Jeunesse) et du Centre d'information pédagogique aura lieu prochainement.

La délégation de la SEJB sera formée de Jacques Paroz, Pierre Chausse et Yves Monnin (pour le CC/SEJB), André Schwab (CIP), et Violaine Némitz (CRJ).

Maîtresses d'ouvrages

La section Jura de l'Association cantonale bernoise des maîtresses d'ouvrages a actuellement un différend avec l'Association cantonale jurassienne des maîtresses d'ou-

vrages au sujet du partage de la fortune de leur ancienne association. Le problème a été examiné par la SEB et soumis au SEJ qui en discutera prochainement.

Section de Bienne-La Neuveville

La section de Bienne-La Neuveville de la SEB a tenu son synode d'automne le 5 décembre 1979. Elle a procédé aux nominations suivantes:

– *AD/SEJB*: M^{mes} Simone Salomon, maîtresse à l'école normale, et Catherine Ghdyr, maîtresse de classe enfantine, et MM. Marcel Rérat, professeur de gymnase, et Ernest Rollier, enseignant retraité.

– *Vérificateur des comptes de la SEJB*: Francis Bourquin de Bienne.

– *Commission «Chômage» SEJB*: Yvette Liechti de Bienne. Le comité doit encore désigner un deuxième membre pour cette commission.

– *Comité de section*: Jean-Pierre Schenk, maître secondaire à Bienne, en remplacement de Denis Racle.

Société pédagogique romande

Jacques Paroz et Germain Koller informent le CC/SEJB des délibérations de l'Assemblée des délégués et du Comité central de la SPR.

Y. Monnin demande qu'on apporte quelques petites corrections au procès-verbal du CC/SPR. Il s'étonne de la déclaration de la SPR concernant le déplacement du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC) de Genève à Berne. Au nom de quel droit la SPR peut-elle se permettre une telle déclaration (voir «Educatour» N° 38, p. 1108) alors que la majorité des cantons romands (NE/VS/FR/BE/TI) étaient favorables à ce transfert? Il estime que de telles prises de position devraient auparavant être soumises aux sections.

Association des maîtres aux écoles professionnelles

Le Comité central de la SEJB a reçu, au cours de la séance, une délégation de l'Association des maîtres aux écoles professionnelles (AMEP).

Jean-Maurice Imhoff de Saint-Imier, après avoir remercié la SEJB de cette prise de contact, a présenté l'AMEP.

Situation: Les membres de l'AMEP sont rattachés à l'USEP (Union suisse de l'enseignement professionnel). Les sections n'ont pas nécessairement un caractère cantonal. La section jurassienne regroupe les enseignants du Jura bernois et ceux du canton du Jura. Il est évident que les problèmes cantonaux sont traités séparément. Certains maîtres aux écoles professionnelles font aussi partie de la SEB ou du SEJ. Généralement la plupart des maîtres, plus spécialement les maîtres techniques, n'en font pas partie.

Problèmes: Les contacts entre les enseignants de l'école obligatoire et les enseignants aux écoles professionnelles sont pratiquement inexistantes. De nombreux instituteurs ne connaissent pas le travail et les exigences de l'école professionnelle, comme les maîtres aux écoles professionnelles ignorent beaucoup des programmes des écoles obligatoires. Une meilleure information réciproque s'avère nécessaire de manière à faciliter le passage des élèves entre ces deux degrés.

Propositions

a) *point de vue syndical*: Les membres de l'AMEP, ainsi que le précisent les statuts de la SEJB, sont représentés à l'Assemblée des délégués de la SEJB. Ils ont la possibilité d'y exposer leur point de vue, comme les autres enseignants. Il y aura lieu d'étudier, sur le plan cantonal, comment on pourrait resserrer les liens entre l'AMEP et la SEB dans le cadre de la révision des structures de la SEB. La SEJB et l'AMEP souhaitent une meilleure information réciproque, notamment par l'échange de leurs procès-verbaux.

b) *point de vue scolaire*: Il est nécessaire de *mieux se connaître*. La SEJB invitera les présidents des sections à prendre contact avec les maîtres de l'AMEP afin qu'une information sur les écoles professionnelles puisse être faite dans les synodes. Diverses formes d'information peuvent d'ores et déjà être envisagées: journée de porte ouverte, visite, exposition, etc.

Les membres du CC/SEJB sont unanimes d'avis que des contacts plus étroits avec l'AMEP sont nécessaires. Ils ne peuvent qu'être favorables à l'école et aux enseignants.

Le secrétaire: *Yves Monnin*

Mitteilungen des Sekretariates

Aus den Verhandlungen des Kantonalvorstandes BLV

Mittwoch, den 12. Dezember 1979
Vorsitz: Hans Frey, Präsident

Mit dem Dank an alle Mitarbeiter im Sekretariat und in den vielen Organen unseres Vereins für die im ablaufenden Jahr geleistete grosse Arbeit eröffnete Präsident Frey die Dezembersitzung des Kantonalvorstandes.

Er konnte mitteilen, dass die von mehreren Lehrerorganisationen und von der Bernischen Lehrerversicherungskasse organisierte Hilfe für ein ehemaliges, nicht versichertes Mitglied unseres Vereins zu einer finanziell sanierten Lebenssituation geführt hat.

Communications du Secrétariat

Extrait des délibérations du Comité cantonal de la SEB

Séance du 12 décembre 1979
Présidence: Hans Frey

Le président Hans Frey ouvre la séance de décembre du Comité cantonal en remerciant le secrétariat et les différents organes de notre société de tout le travail qu'ils ont accompli durant l'année écoulée.

Il annonce que l'aide apportée par différentes organisations d'enseignants et par la Caisse d'assurance de la SEB à un ancien membre de notre société qui n'était pas assuré a permis un assainissement de sa situation financière.

Statuten BLVK

Der Kantonalvorstand nahm von dem auf den 28. November 1979 datierten Regierungsratsbeschluss Kenntnis, durch welchen die von der Delegiertenversammlung der Bernischen Lehrerversicherungskasse am 20. Juni 1979 beschlossenen Statutenänderungen mit zwei Vorbehalten genehmigt und damit auf 1. Januar 1980 in Kraft gesetzt werden.

Die neuen Bestimmungen sind im Amtlichen Schulblatt vom 31. Juli 1979 veröffentlicht worden. Nachstehend sei auf die wichtigsten Änderungen noch einmal kurz hingewiesen:

- Freiwillige Weiterführung der Versicherung bei Auflösung des Dienstverhältnisses frühestens 10 Jahre vor Erreichen des statutarischen Rücktrittsalters.
- Möglichkeit zum Übertritt von der Sparkasse in die Versicherung innert 12 Monaten nach Auflösung der Ehe.
- Befreiung vom Einkauf für Mitglieder, welche der Sparkasse beitreten.
- Barauszahlungsverbot mit Ausnahme für sehr kurz Versicherte, für Auswanderer, selbständig Erwerbende und verheiratete Frauen.
- Anpassung der Anspruchsberechtigung für Waisenrenten an das neue Kindesrecht.
- *Möglichkeit für bisherige Spareinleger, im Laufe des Jahres 1980 zu den Versicherten überzutreten.*

Zurückgestellt hat der Regierungsrat die Genehmigung des freiwilligen vorzeitigen Rücktritts, bis der Grosse Rat entsprechende Beschlüsse für das Staatspersonal gefasst hat. Abgelehnt hat er den auf Antrag von Hans Minder beschlossenen Satz «Liegt die genannte Altersgrenze (63. respektive 65. Altersjahr) in der ersten Hälfte des Semesters, kann die Pensionierung bereits auf dessen Beginn erfolgen, liegt sie in der zweiten Hälfte, auf Beginn des folgenden Semesters». Der Kantonalvorstand bedauert beide Vorbehalte. Er beauftragte das Sekretariat, den RRB im Schulblatt zu veröffentlichen und der Erziehungsdirektion mitzuteilen, dass der BLV zu gegebener Zeit und im Einvernehmen mit den betroffenen Gruppen in der staatlichen Versicherungskasse auf die Altersgrenze zurückkommen wird.

Entwicklungstendenzen im Bildungswesen

In einem Bericht der Erziehungsdirektion über Schulbauten sollen auch die Entwicklungstendenzen im Bildungswesen dargestellt werden. Die Leitung des BLV gab den Entwurf für das betreffende Kapitel in eine Vernehmlassung bei den Sektionen, Stufenorganisationen und Fachgruppen.

Altersentlastung

Weil sehr viele Lehrer ihre Altersentlastung nicht wirklich beziehen, sondern sie als Zusatzlektionen bezahlen lassen, lehnte die Erziehungsdirektion unseren Antrag ab, die Altersentlastung von dem Schulsemester (anstatt Schuljahr) an zu gewähren, das der Vollendung des 50. Altersjahres folgt.

MAV

Die Erziehungsdirektorenkonferenz hat einen Vorschlag für die Revision der Maturitätsanerkennungsverordnung in Vernehmlassung gegeben. Die Erziehungsdirektion des Kantons Bern wird Ende Januar Vertreter

Statuts de la CACEB

Le Comité cantonal prend connaissance de la décision du Conseil exécutif du 28 novembre 1979. Il a approuvé, avec deux réserves, les modifications des statuts décidées par les délégués de la CACEB le 20 juin 1979. Elles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1980.

Ces nouvelles dispositions ont été publiées dans la Feuille officielle scolaire du 31 juillet 1979. Qu'il nous soit cependant permis de rappeler brièvement les principales modifications:

- Maintien facultatif de l'assurance lorsque le rapport de service d'un membre est résilié 10 ans au plus avant l'âge de la retraite.
- En cas de dissolution du mariage, possibilité de transfert de la Caisse des déposants à la Caisse d'assurance, dans un délai de 12 mois.
- Libération de l'obligation de rachat pour le membre qui a opté pour la Caisse des déposants.
- Interdiction de paiement en espèces, sauf pour les assurés depuis très peu de temps, pour ceux qui quittent définitivement la Suisse, pour ceux qui se vouent à une activité lucrative indépendante et pour les femmes mariées.
- Adaptation du droit à la rente d'orphelin aux nouveaux articles du Code civil concernant le droit de l'enfant.
- *Possibilité pour les déposants actuels de demander leur transfert à la Caisse d'assurance durant l'année 1980.*

Le Conseil exécutif a différé l'approbation de l'article concernant la retraite anticipée volontaire jusqu'à ce que le Grand Conseil ait pris des dispositions analogues pour le personnel de l'Etat. Il a rejeté la phrase décidée sur proposition de Hans Minder: «Si la limite d'âge (63, respectivement 65 ans) se trouve dans la première moitié du semestre, le membre peut faire valoir ses droits au début du semestre en cours, dans l'autre cas, au début du semestre suivant.» Le Comité cantonal regrette ces deux réserves. Il charge le secrétariat de publier la décision du Conseil exécutif dans l'«Ecole bernoise» et de communiquer à la Direction de l'instruction publique que la SEB reviendra en temps voulu sur le problème de l'âge de la mise à la retraite après en avoir discuté avec les groupes concernés par la Caisse d'assurance de l'Etat.

Tendances du développement dans la formation

Dans un rapport de la DIP sur les constructions scolaires figurera un chapitre concernant les tendances du développement dans la formation. La direction de la SEB a mis le projet de ce chapitre en consultation dans les sections, les organisations de degrés et les groupements spécialisés.

Allègement pour raison d'âge

Etant donné que de très nombreux enseignants ne profitent pas effectivement de l'allègement pour raison d'âge, mais le transforment en leçons supplémentaires, la DIP a rejeté notre proposition visant à accorder l'allègement à la fin du semestre (et non à la fin de l'année) au cours duquel l'enseignant a atteint ses 50 ans.

Ordonnance concernant la maturité

La Conférence des directeurs de l'Instruction publique (CDIP) a mis en consultation un projet de révision de l'ordonnance de reconnaissance de la maturité. La Direction de l'instruction publique du canton de Berne

der interessierten Kreise über die geplanten Neuerungen informieren. Für unseren Verein wird eine aus Gymnasial- und Sekundarlehrern bestehende Gruppe die Vernehmlassung vorbereiten. Die zur Diskussion gestellten Probleme sind schulpolitisch bedeutsam.

HHL-Ausbildung

Im Einvernehmen mit dem Bernischen Haushaltungs- und Gewerbelehrerinnenverband äusserte sich der Kantonalvorstand zur Ausbildungsreform. Die Vertreterin des Verbandes dankte dem BLV für seine Unterstützung.

Lehrerbildungskurse in Afrika

Wegen der unterschiedlichen Ferien finden die vom Schweizerischen Lehrerverein in Zusammenarbeit mit der Société pédagogique de la Suisse romande veranstalteten Lehrerbildungskurse zum Teil während der Schulzeit statt. Um die für bernische Kursleiter bestehenden Schwierigkeiten zu beseitigen, bittet der BLV die Erziehungsdirektion zu prüfen, wie

- a) eine Empfehlung an die zuständige Schulbehörde für die Gewährung des nötigen Urlaubes und
- b) die Übernahme allfälliger Stellvertretungskosten in den Lastenausgleich

ermöglicht werden könnte. Hier wird eine einfache, aber wirksame Entwicklungshilfe betrieben.

SIPRI

Der Kantonalvorstand wählte zwei vom Lehrerinnenverein nachträglich vorgeschlagene Lehrerinnen in die kantonale Arbeitsgruppe, welche die Aktionen zur Überprüfung der Situation in der Primarschule anregen und koordinieren soll. Nun hat sich herausgestellt, dass auch französisch sprechende Vertreter mitarbeiten sollten, so dass eine Änderung in der Delegation des Lehrervereins nötig wird.

Probleme der Primarschüler

Ende November hatte eine Delegation unseres Vereins Gelegenheit, Vertretern der Arbeitgeberorganisationen und der betroffenen kantonalen Ämter die Probleme der Primarschüler beim Übertritt in die Berufsbildung darzulegen. In der eingehenden Aussprache konnten einige falsche Vorstellungen korrigiert und ein weitgehendes Einvernehmen hergestellt werden. In einem Schreiben dankt unsere Vereinsleitung für die allseitige Bereitschaft, den bernischen Primarschülern die ihrer Leistungsfähigkeit entsprechenden Berufschancen offen zu halten und anerkennt die Anstrengungen von Industrie und Gewerbe, für die grossen Schülerjahrgänge genügend Ausbildungsplätze zur Verfügung zu stellen. Sie hofft aber auch, dass es gelingen wird, einerseits bei den Eignungsprüfungen und im Berufsschulunterricht der unterschiedlichen Vorbildung der Schüler Rechnung zu tragen und ein vernünftiges Mass zu finden, andererseits bei den kommenden Schulgesetz-, Lehrplan und Lehrmittelrevisionen die mögliche Harmonisierung zwischen den verschiedenen Teilen unseres Bildungswesens zu erreichen.

Fremdsprachunterricht

Für die im Herbst 1980 stattfindende Tagung betreffend den Fremdsprachunterricht in der Nordwestschweiz muss ein Problemkatalog aus der Sicht der Lehrerschaft

informieren. Am 1. Januar werden die interessierten Kreise über die geplanten Neuerungen informiert. Ein Gruppe von Lehrern wird die Vernehmlassung vorbereiten. Die zur Diskussion gestellten Probleme sind schulpolitisch bedeutsam.

Formation des enseignantes en économie familiale

Le Comité cantonal exprime son point de vue sur la réforme de la formation en accord avec l'Association cantonale bernoise des maîtresses ménagères et professionnelles. La représentante de cette association remercie la SEB de son appui.

Cours de formation d'enseignants en Afrique

En raison des dates différentes des vacances, les cours de formation d'enseignants organisés par l'ASE en collaboration avec la SPR tombent en partie durant la période d'école. Pour aplanir les difficultés rencontrées par les directeurs de cours bernois, la SEB prie la DIP d'examiner comment pourraient être possibles:

- a) une recommandation aux autorités scolaires compétentes pour l'octroi du congé nécessaire;
- b) la prise en charge des frais éventuels de remplacement par la péréquation financière.

La SEB rappelle qu'il s'agit d'une forme d'aide au développement simple, mais efficace.

SIPRI

Le Comité cantonal nomme les deux enseignantes proposées par la Société des enseignantes dans le groupe de travail cantonal. Il devra stimuler et coordonner les actions pour l'examen de la situation à l'école primaire. Aujourd'hui, il s'avère que les collègues de langue française devraient aussi y collaborer. Il sera par conséquent nécessaire de modifier la délégation de la SEB dans ce groupe de travail.

Problèmes des élèves d'école primaire

A fin novembre, une délégation de la SEB a eu l'occasion d'évoquer les problèmes que connaissent les élèves sortant des classes primaires lors de leur entrée dans la formation professionnelle. Ces problèmes ont été discutés avec des représentants des organisations patronales et des offices cantonaux concernés. Il a été possible de corriger certaines appréciations erronées et un large accord s'est dégagé de la discussion. Dans une lettre qu'elle leur a adressée, la SEB remercie les participants pour l'esprit d'ouverture dont ils ont fait preuve, accordant ainsi aux élèves primaires bernois de meilleures chances d'accès à des professions correspondant à leurs capacités. Elle souligne également les efforts consentis par l'industrie et l'artisanat pour mettre à disposition des années scolaires à grands effectifs suffisamment de places de formation. Elle souhaite que lors des examens d'aptitudes et dans l'enseignement professionnel on tienne compte de la préparation différente des élèves et que, lors des révisions futures des lois scolaires, plans d'études et moyens d'enseignement, on tende vers une meilleure harmonisation entre les différentes parties de la formation.

Enseignement des langues étrangères

Il y aura lieu d'établir un catalogue des problèmes exprimant le point de vue des enseignants pour le séminaire qui aura lieu en automne 1980 sur l'enseigne-

erarbeitet werden. Die Primarlehrerkommission und der Mittellehrerverein sowie die Pädagogische Kommission und die Vereinigung der Französischlehrer sind aufgefordert, unserem Kurssekretär Vorschläge zuzustellen, damit die Probleme aus bernischer Sicht dargelegt werden können.

Verwalterinnen von Schulküchen

Als Folge der Pflichtlektionenordnung muss nun jede Zusatzbelastung entschädigt werden. Warum soll der eine für seine Mehrarbeit bezahlt werden, der andere aber nicht? Ältere Lehrer haben ihren Beruf als ein Amt empfunden, dem sie «einen ganzen Mann schuldeten». Nun sind wir Stundengeber geworden, denen man wegfallende Lektionen berechnet und die deswegen auch alle zusätzliche Arbeit in Rechnung stellen.

Der Kantonalvorstand lässt prüfen, ob es gerechtfertigt ist, den Verwalterinnen von Schulküchen eine Entschädigung auszurichten, wie das für andere Funktionen der Fall ist.

«Einsatz» für Stellenlose

Auf Antrag unserer Fortbildungskommission genehmigte der Kantonalvorstand einen Rahmenkredit von 15 000 Franken für ein Projekt, das stellenlosen Lehrerinnen und Lehrern ermöglichen soll, während vier, eventuell drei Wochen im Berner Jura in Schulen zu hospitieren und mitzuarbeiten. Damit wird die Anwendung der französischen Alltagssprache und ein sich kennen und verstehen Lernen über die Sprachgrenze hinweg ermöglicht.

VPOD

Mit der VPOD-Lehrergruppe hat sich eine Auseinandersetzung angebahnt, die gar nicht dem guten kollegialen Verhältnis zwischen unseren Verbänden entspricht. Auf kantonaler Ebene arbeiten wir in allen gemeinsamen Fragen freundschaftlich zusammen. Es ist auch richtig, wenn sich Lehrer mit gemeinsamen bildungspolitischen Ideen zu Gruppen zusammenschliessen, um besser wirken zu können. Nun versucht aber die französische VPOD-Lehrergruppe, den BLV als alle Stufen und alle politischen Richtungen umfassenden Lehrerverband zu zerstören und die Lehrer gewerkschaftlich zu organisieren. Eine Aufspaltung der Lehrer in verschiedene schulpolitische Gruppen liegt weder in ihrem eigenen Interesse noch in demjenigen der Schule oder des Staates. Wir wollen unsere Kräfte nicht im Kampf aller gegen alle verbrauchen, sondern diese für ein besseres Bildungswesen einsetzen. Nur geeint können wir die Schulpolitik wirksam beeinflussen.

Der Kantonalvorstand genehmigte die gegen die Spaltungsversuche ergriffenen Massnahmen. Doppelmitgliedschaften sind auch weiterhin möglich. In Rechtsschutzfällen muss sich ein Mitglied aber entscheiden, von welcher Organisation es sich schützen lassen will. Wer gegen den BLV Agitation betreibt, kann aufgrund von Artikel 12 der Statuten ausgeschlossen werden.

Wiederwahlen

Der Kantonalvorstand nahm von einigen Wiederwahlkonflikten Kenntnis, in denen sich der BLV erfolgreich für seine Mitglieder gewehrt hat, und stimmte dem Rechtsschutz in einigen weiteren Fällen zu.

ment des langues étrangères dans le Nord-Ouest de la Suisse. La Commission des maîtres primaires, la SBMEM ainsi que la Commission pédagogique et l'Association des maîtres de français sont chargées de faire des propositions à notre secrétariat aux cours afin que le point de vue bernois puisse être exposé.

Responsables des cuisines scolaires

Une des conséquences de l'ordonnance sur les leçons obligatoires est le fait que toute charge supplémentaire doit être indemnisée. Pour quelle raison l'un serait-il payé pour le travail supplémentaire et pas l'autre? Les anciens maîtres considéraient leur profession comme une fonction à laquelle ils se vouaient entièrement. Maintenant, nous sommes devenus des distributeurs de leçons. Les leçons manquées nous sont calculées et le travail supplémentaire doit être comptabilisé.

Le Comité cantonal demande d'examiner si un dédommagement pour les responsables des cuisines scolaires peut se justifier comme c'est le cas pour d'autres fonctions.

«Engagement» de chômeurs

Le Comité cantonal donne suite à une demande de notre Commission du perfectionnement et accorde un crédit-cadre de 15 000 francs pour un projet qui doit permettre aux enseignants et enseignantes sans place d'effectuer un stage de quatre, éventuellement trois semaines dans des écoles du Jura bernois et de collaborer à l'enseignement. Il serait par là possible, pour les stagiaires, de se familiariser avec la langue française courante et d'apprendre à mieux se connaître et se comprendre par-dessus les frontières linguistiques.

VPOD

Une dispute s'est engagée avec le groupe enseignants de la VPOD. Elle va à l'encontre des rapports amicaux que devraient entretenir nos associations. Rappelons que sur le plan cantonal nous collaborons amicalement avec la VPOD dans toutes les questions d'intérêts communs. Il est juste que les maîtres qui partagent les mêmes idées sur la politique scolaire se regroupent pour pouvoir agir plus efficacement. Mais, actuellement, le groupe enseignants de langue française de la VPOD essaie de détruire la SEB en tant qu'association regroupant les enseignants de tous les degrés et de toutes les tendances politiques. Une scission des enseignants en différents groupes de politique scolaire ne serait ni dans l'intérêt des enseignants, ni dans celui de l'école ou de l'Etat. Nous ne pouvons pas nous permettre d'utiliser nos forces en affrontements réciproques, nous devons les engager à améliorer l'éducation. Ce n'est qu'unis que nous pouvons exercer une influence réelle sur la politique scolaire.

Le Comité cantonal approuve les mesures prises contre cette tentative de scission. La double affiliation reste cependant possible. Mais dans les cas d'assistance juridique, le membre devra choisir clairement par quelle organisation il entend être défendu. Celui qui agit contre les intérêts de la SEB peut, sur la base de l'article 12 des statuts, en être exclu.

Réélections

Le Comité cantonal prend connaissance de quelques cas de réélections dans lesquels la SEB a pu défendre ses membres avec succès. Il accorde l'assistance juridique dans quelques autres cas.

Teuerungszulage

Die Situation rechtfertigt eine Erhöhung der Teuerungszulage von bisher 17 auf 20 % ab 1. Januar 1980. Gemäss Zeitungsberichten hat der Regierungsrat diesen Antrag der Personalverbände genehmigt.

Dekret Sekundarlehramt

Der Kantonalvorstand ist damit einverstanden, dass im Dekret über die Ausbildung von Sekundarlehrern im deutschsprachigen Teil des Kantons Bern folgendes festgelegt wird: «Für Inhaber anderer Lehrpatente kann die Ausbildungskommission die Ausbildungszeit unter Berücksichtigung der Vorbildung angemessen kürzen». Dieser Grundsatz sollte bei allen Lehrerausbildungen angewendet werden. Ob auch festgelegt werden soll, dass dem Primarlehrer wenigstens zwei Semester angerechnet werden müssen, wird noch im BMV geprüft.

Schuljahrbeginn

Der BLV hat ein 37-seitiges Arbeitspapier der Erziehungsdirektionen Zürich und Bern über die Verschiebung des Schuljahrbeginns auf den Spätsommer erhalten. In den Organen zur Vorbereitung dieses Geschäftes ist der BLV angemessen berücksichtigt. Der Terminplan sieht genügende Vernehmlassungsmöglichkeiten vor. Das Gesetz soll 1981 im Grossen Rat behandelt und eventuell im Dezember dem Volk vorgelegt werden. Der Übergang ist mit einem Langschuljahr 1982/83 geplant.

Schule und Armee

Der Kantonalvorstand beauftragte das Sekretariat und den Leitenden Ausschuss zu untersuchen, was hinter den Presseberichten steckt, wonach die Schule im Auftrag des EMD für die Armee Reklame machen soll. Es ist klar, dass unsere öffentliche Schule ein positives Verhältnis zu unserem Staat und seiner Verteidigung pflegt, aber es kann nicht ihre Sache sein, sich für einzelne Anliegen missbrauchen zu lassen. Die ganze Frage wird an einer nächsten Besprechung der Erziehungsdirektion vorgelegt.

Sekretariat BLV: *Moritz Baumberger*

Allocation de renchérissement

La situation justifie une augmentation de 17 à 20 % de l'allocation de renchérissement à partir du 1^{er} janvier 1980. Conformément aux rapports publiés dans la presse, le Conseil exécutif a approuvé cette proposition des associations du personnel.

Dekret concernant l'institut de formation des maîtres secondaires

Le Comité cantonal souhaite que figure dans le décret sur la formation des maîtres secondaires pour la partie allemande du canton de Berne la mention suivante: «Pour les porteurs d'autres brevets, la commission peut raccourcir le temps de formation en tenant compte de manière appropriée de la formation antérieure.» Ce principe devrait être valable pour toutes les formations d'enseignants. La SBMEM devra encore examiner s'il y a lieu de préciser que pour l'enseignant primaire il faut compter au moins deux semestres.

Début de l'année scolaire

La SEB a reçu une documentation de 37 pages des DIP de Zurich et de Berne sur le déplacement à la fin de l'été du début de l'année scolaire. La SEB a été associée de manière convenable à la phase préparatoire. Le calendrier prévu envisage un nombre suffisant de consultations. La loi doit être discutée en 1981 par le Grand Conseil et soumise au peuple en décembre de la même année. La transition se fera au moyen d'une année longue.

Ecole et armée

Le Comité cantonal charge le secrétariat et le Comité directeur d'examiner ce que cachent les rapports de presse selon lesquels l'école doit faire de la réclame pour l'armée. Il est évident que notre école publique aborde de façon positive notre Etat et sa défense. Mais elle n'a pas à être utilisée dans des buts particuliers. Cette question sera abordée dans une prochaine rencontre avec la DIP.

Sekretariat de la SEB: *Moritz Baumberger*

Adaptation française: *Yves Monnin*

Redaktion: Hans Adam, Olivenweg 8, 3018 Bern/Postfach, Telefon 031 56 03 17.

Alle den Textteil betreffenden Einsendungen, ob für die Schweizerische Lehrerzeitung oder das Berner Schulblatt bestimmt, an die Redaktion.

Bestellungen und Adressänderungen an das Sekretariat des BLV, Brunngasse 16, 3011 Bern, Telefon 031 22 34 16, Postcheck 30-107 Bern.

Redaktor der «Schulpraxis»: H.-R. Egli, 3074 Muri bei Bern, Breichtenstrasse 13, Telefon 031 52 16 14.

Druck: Eicher & Co., Postfach 1342, 3001 Bern.

Rédaction pour la partie française: Yves Monnin, secrétaire adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16.

Prière d'envoyer ce qui concerne la partie rédactionnelle (y compris les livres) au rédacteur.

Pour les changements d'adresses et les commandes, écrire au Sekretariat de la SEB, Brunngasse 16, 3011 Berne, téléphone 031 22 34 16, chèques postaux 30-107 Berne.

Impression: Eicher & Co., Case postale 1342, 3001 Berne.